

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 07074 Numéro SIREN : 330 084 781 Nom ou dénomination : Informatique et Gestion France
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2021 sous le numéro de dépôt 79431

Imprimé 2065 du 03/04/2015

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
				Déclaration néante
A IDENTIFICATION	0010 Rue de la Vega			
Identification du destinataire	NS NS 75012 PARIS			
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :				
Adresse de messagerie				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, siret et adresse du lieu d'imposition de la société mère				
B ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
Activités exercées	FORMATIONS			
Nom et adresse du comptable	Salarié/Indépendant :		Tél :	0143148603
CAB Gabriel amar et associes NS 0007 RUE PELEE NS NS 75011 PARIS				
Nom et adresse du conseil	Salarié/Indépendant :		Tél :	
Nom et adresse du CGA	n° d'agrément :			
Visa : CGA		Viseur conventionné		
Déclarant : Date	03/04/2015			
Lieu	PARIS			
Nom et qualité du signataire	NS NS			

Imprimé 2065 du 03/04/2015

2065 -IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal

Bénéfice Imposable au taux de 33 1/3 %		Bénéfice Imposable au taux de 15 %	22 155	DÉFICIT (Report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033-B)	
--	--	--	--------	--	--

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (lignes 17 du 2059A ou 591 du 2033C)	
Plus-values à long terme au taux de 19%	
Autres Plus-values imposables au taux de 19%	
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	
Plus-values exonérées art. 238 quinquies	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas).

Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2quater

Entreprise nouvelle art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante		Entreprise nouvelle art. 44 septies		Pôle de compétitivité		Société d'investis- sements immobiliers cotée	
Zone franche urbaine		Zone franche d'activité		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies				Autres dispositifs	

Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
-----------------------------	--	--	--

D IMPUTATIONS

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quinquies du CGI)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %	
---	--

Imprimé 2065BIS du 03/04/2015

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065									
								Formulaire néant	X
F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.									
- Payées par la société elle-même								(a)	
- Payées par un établissement chargé du service des titres								(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)								(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								(d)	
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)								(e)	
								(f)	
								(g)	
								(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%								(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%								(j)	
7. Montant des revenus répartis				total (a à h)					
G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom, prénoms, domicile et qualité(art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) -- SARL - tous les associés ; -- SCA - associés gérants ; -- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; -- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1		pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
				Montants des sommes versées :					
				Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
						Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8
H AFFECTATION DES VÉHICULES DE TOURISME									
Voitures affectées aux dirigeants et aux cadres					Adresses des autres établissements				
Caractéristiques	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée		Propriétaire	Caractéristiques	Service auquel la voiture est affectée		Propriétaire		
I DIVERS									
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)									
Adresses des autres établissements									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)								
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages								

MVLТ imposedes à 15%	MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice	
	MVLТ réalisée au cours de l'exercice	
	MVLТ restant à reporter	

Imprimé 2050 du 03/04/2015

2050 - BILAN ACTIF					
					Formulaire néant
		N			
		Brut	Amortissements, provisions	Net	
Capital souscrit non appelé	(I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial(1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Immobilisations corporelles					
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	129 994	AU	115 459	14 534
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
Immobilisations financières (2)					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU	3 028	CV		3 028
Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières	BH	359 974	BI		359 974
TOTAL	(II) BJ	492 996	BK	115 459	377 536
ACTIF CIRCULANT					
Stocks					
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens	BN		BO		
En cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commande	BV		BW		
Créances					
Clients et comptes rattachés(3)	BX	624 065	BY		624 065
Autres créances(3)	BZ	1 850 622	CA		1 850 622
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
Divers					
Valeurs mobilières de placement	CD	21 080	CE		21 080
dont actions propres					
Disponibilités	CF	207 038	CG		207 038
COMPTES DE RÉGULARISATION					
Charges constatées d'avance(3)	CH		CI		

TOTAL				(III)	CJ	2 702 804		CK		2 702 804	
Frais d'émission d'emprunts à étaler				(IV)	CW						
Primes de remboursement des obligations				(V)	CM						
Écarts de conversion actif				(VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL				(I à VI)	CO	3 195 800		1A	115 459		3 080 341
Renvois	(1) dont droit au bail		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP				(3) part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété		Immobilisations				Stocks				Créances	

Imprimé 2051 du 03/04/2015

2051 - BILAN - PASSIF avant répartition				
				Formulaire néant
Capitaux propres				Exercice N
Capital social ou individuel (1)	(Dont versé		)	DA 39 637
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB 362 928
Ecarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence	EK	)	DC
Réserve légale (3)				DD 3 964
Réserves statutaires ou contractuelles				DE
Réserves réglementées (3)	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF
Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	EJ	)	DG
Report à nouveau				DH 468 236
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI 41 650
Subventions d'investissement				DJ
Provisions réglementées				DK
TOTAL (I)				DL 916 414
Autres fonds propres				
Produit des émissions de titres participatifs				DM
Avances conditionnées				DN
TOTAL (II)				DO
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				DP 26 520
Provisions pour charges				DQ
TOTAL (III)				DR 26 520
Dettes (4)				
Emprunts obligataires convertibles				DS
Autres emprunts obligataires				DT
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU
Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs	EI	)	DV 1 033 830
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX 254 992
Dettes fiscales et sociales				DY 238 401
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ
Autres dettes				EA 598 178
Compte régul.				
Produits constatés d'avance (4)				EB 12 005
TOTAL (IV)				EC 2 137 406
Écarts de conversion passif (V)				ED
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE 3 080 341
Renvois				
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital				1B
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C
	Écart de réévaluation libre			1D
	Réserve de réévaluation (1976)			1E
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme				EF

(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 137 406
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

Imprimé 2052 du 03/04/2015

2052 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)							
							Formulaire néant
Produits d'exploitation		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
Ventes de marchandises		FA		FB		FC	
Production vendue	biens	FD		FE		FF	
	services	FG	1 677 657	FH		FI	1 677 657
Chiffres d'affaires nets		FJ	1 677 657	FK		FL	1 677 657
Production stockée						FM	
Production immobilisée						FN	
Subventions d'exploitation						FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						FP	
Autres produits (1) (11)						FQ	6 443
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 684 100
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	
Variation de stock (marchandises)						FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	7 673
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)						FW	989 593
Impôts, taxes et versements assimilés						FX	19 480
Salaires et traitements						FY	433 290
Charges sociales (10)						FZ	153 586
Dotations d'exploitation	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements				GA	13 990
		- dotations aux provisions				GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	26 520
Autres charges						GE	971
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 645 105
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	38 995
Opérations en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI	
Produits financiers							
Produits financiers de participations (5)						GJ	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	2
Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
Différences positives de change						GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	2
Charges financières							
Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
Différences négatives de change						GS	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	

Total des charges financières (VI)	GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	GV	2
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	GW	38 997

Imprimé 2053 du 03/04/2015

2053 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)									
								Formulaire néant	
								Exercice N	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion							HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital							HB	1 049
	Reprises sur provisions et transferts de charges							HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)							HD	1 049
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)							HE	35
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital							HF	70
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)							HH	105
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)								HI	944
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)								HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)								HK	-1 709
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)								HL	1 685 150
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)								HM	1 643 500
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)								HN	41 650
Renvois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme						HO	
	(2) Dont	- produits de locations immobilières						HY	
		- produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						1G	
	(3) Dont	- crédit-bail mobilier						HP	
		- crédit-bail immobilier						HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées						1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées						1K	
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)						HX	
	(9)	Dont transferts de charges						A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)						A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)						A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)						A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles:							
		facultatives	A6		obligatoires	A9			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						Exercice N	
								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs						Exercice N	
								Charges antérieures	Produits antérieurs

Imprimé 2054 du 03/04/2015

2054 - IMMOBILISATIONS											
Formulaire néant											
CADRE A : IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
Incorporelles											
Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9
Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD		KE		KF
Corporelles											
Terrains					KG		KH		KI		
Constructions	Sur sol propre				KJ		KK		KL		
	Dont composants : L9										
	Sur sol d'autrui				KM		KN		KO		
	Dont composants : M1										
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				KP		KQ		KR			
Dont composants : M2											
Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU		
Dont composants : M3											
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				KV		KW		KX		
	Matériel de transport				KY		KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	125 455	LC		LD	4 539	
	Emballages récupérables et divers				LE		LF		LG		
Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
Avances et acomptes					LK		LL		LM		
TOTAL III					LN	125 455	LO		LP	4 539	
Financières											
Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
Autres participations					8U	3 028	8V		8W		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières					1T	184 294	1U		1V	175 680	
TOTAL IV					IQ	187 322	LR		LS	175 680	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	312 777	0H		0J	180 219	

CADRE B: IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
Incorporelles									
Frais d'établissement et de développement		TOTAL II		CO		DO		D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL III		LV		LW		1X	
Corporelles									
Terrains		IP		LX		LY		LZ	
Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	129 994	MU	
	Emballages récupérables et divers	IX		MV		MW		MX	
Immob. corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
TOTAL III		IY		NG		NH	129 994	NI	
Financières									
Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OJ		M7		OW	
Autres participations		10		OX		OY	3 028	OZ	
Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	359 974	2G	
TOTAL IV		13		NJ		NK	363 002	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		OK		OL	492 996	OM	

Imprimé 2054BIS du 03/04/2015

2054 Bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
						Formulaire néant	X
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col.2)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col.1 - col.2) - col. 5	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amor- tissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice		
			Montants des suppléments d'amor- tissement	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés			
							3
	1	2			5	6	
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out.industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							
CADRE B							
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL							
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE							
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RESULTAT DE L'EXERCICE						-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE						=	

Imprimé 2055 du 03/04/2015

2055 - AMORTISSEMENTS									
Formulaire néant									
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immob. Incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Construc-tions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Installations gales, agenc. et aménag.	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage		PZ		QA		QB		QC	
Autres immob. Corporelles	Inst.gales, agenc., aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Mat. Bureau inform. Mobilier	QL	101 469	QM	13 990	QN		QO	115 459
	Emballages récup. et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	101 469	QV	13 990	QW		QX	115 459
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	101 469	OP	13 990	OQ		OR	115 459

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables				DOTATIONS							
				Différentiel de durée et autres 1		Mode dégressif 2		Amortissement fiscal exceptionnel 3			
Frais établissement et recherche				TOTAL I		M9		N1		N2	
Autres immob. incorporelles				TOTAL II		N7		N8		P6	
Terrains						Q2		Q3		Q4	
Construc- tions	Sur sol propre					Q9		R1		R2	
	Sur sol d'autrui					R7		R8		R9	
	Inst. gales, agenc. et am.					S5		S6		S7	
Inst. techniques mat. et outillage						T3		T4		T5	
Autres immob. corporelles	Inst.gales, agenc, am. divers					U1		U2		U3	
	Matériel de transport					U8		U9		V1	
	Mat. bureau et inform. mobilier					V6		V7		V8	
	Emballages récup. et divers					W4		W5		W6	
TOTAL III						X2		X3		X4	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL IV						NL					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						NP		NQ		NR	
TOTAL GENERAL NON VENTILE (NP + NQ + NR)										NW	
Immobilisations amortissables			REPRISES							Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
			Différentiel de durée et autres 4		Mode dégressif 5		Amortissement fiscal exceptionnel 6				
Frais établissement et recherche			N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles			P7		P8		P9		Q1		
Terrains			Q5		Q6		Q7		Q8		
Construc- tions	Sur sol propre		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui		S1		S2		S3		S4		
	Inst. gales, agenc. et am.		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage			T6		T7		T8		T9		
Autres immob. corporelles	Inst.gales, agenc, am. divers		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III			X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL IV			NM						NO		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			NS		NT		NU		NV		
TOTAL GENERAL NON VENTILE (NS + NT + NU)										NY	
TOTAL GENERAL NON VENTILE (NW + NY)										NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				Montant net au début de l'exercice		Augmen- tations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler								Z9		Z8	

Primes de remboursement des obligations			SP		SR	
---	--	--	----	--	----	--

Imprimé 2056 du 03/04/2015

2056 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN							
Formulaire néant							
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		Augmentations Dotations de l'exercice 2		Diminutions Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées							
Provisions pour reconstit. des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC
Provisions pour investissements (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF
Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI
Amortissements dérogatoires (*)	3X		TM		TN		TO
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992	IA		IB		IC		ID
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992	IE		IF		IG		IH
Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM
Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR
TOTAL I	3Z		TS		TT		TU
(*) Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6
Provisions pour risques et charges							
Provisions pour litiges	4A		4B	26 520	4C		4D 26 520
Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S
Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A
Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J		5K
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U
Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y
TOTAL II	5Z		TV	26 520	TW		TX 26 520

Provisions pour dépréciation									
sur immobi- lisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières	06		07		08		09	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
Autres provisions pour dépréciation		6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB	26 520	UC		UD	26 520
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE	26 520	UF			
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								IO	

Détail des provisions pour hausse des prix	Montant au début de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Libellé 1	2	3	4	5

Détail des autres provisions réglementées	Montant au début de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Libellé 1	2	3	4	5

Détail des provisions pour impôts	Montant au début de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Libellé 1	2	3	4	5

Détail des autres provisions pour risques et charges	Montant au début de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Libellé 1	2	3	4	5

Détail des provisions pour dépréciation sur autres immobilisations financières	Montant au début de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Libellé 1	2	3	4	5

Détail des autres provisions pour dépréciation	Montant au début de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Libellé 1	2	3	4	5

Imprimé 2057 du 03/04/2015

2057 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE									
									Formulaire néant
CADRE A : ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ									
Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN	
Prêts (1) (2)				UP		UR		US	
Autres immobilisations financières				UT	359 974	UV		UW	359 974
DE L'ACTIF CIRCULANT									
Clients douteux ou litigieux				VA					
Autres créances clients				UX	624 065		624 065		
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provision pour dépréciation antérieurement constatée	uo	)	Z1				
Personnel et comptes rattachés				UY					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	34 172		34 172		
	Taxe sur la valeur ajoutée			VB	374 348		374 348		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN					
	Divers			VP					
Groupe et associés (2)				VC					
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 442 102		1 442 102		
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				VS					
TOTAUX				VT	2 834 661	VU	2 474 686	VV	359 974
RENOIS									
(1) Montant des	- prêts accordés en cours d'exercice			VD					
	- remboursements obtenus en cours d'exercice			VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					

CADRE B : ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y			
Autres emprunts obligataires (1)		7Z			
Emprunts et dette auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG			
	à plus d'1 an à l'origine	VH			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	3 190	3 190	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	254 992	254 992	
Personnel et comptes rattachés		8C	38 326	38 326	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	84 320	84 320	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	102 893	102 893	
	Obligations cautionnées	VX			
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	12 862	12 862	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J			
Groupe et associés (2)		VI	1 030 640	1 030 640	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	598 178	598 178	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		ZZ			
Produits constatés d'avance		8L	12 005	12 005	
TOTAUX		VY	2 137 406	VZ 2 137 406	
RENVois					
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	

Imprimé 2058A du 03/04/2015

2058 A - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL										
									Formulaire néant	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	41 650	
Rémunération du travail (entreprises à l'IR) :										
- de l'exploitant ou des associés									WB	
- de son conjoint			moins part déductible			à réintégrer		WC		
Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-contre)	WD		Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			XE		
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG					
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs		XX			XW	35	
Amendes et pénalités	WJ	35	Charges financières (art. 212 bis)		XZ					
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI									XY	
Impôt sur les sociétés									I7	3 323
Quote-part (	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI		L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15% ou 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8		
			- imposées au taux de 0%					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs		- Plus-values nettes à court terme					WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)									XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont:	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)				SU		) WQ	8 954	
		Zones d'entreprises (activité exonérée)				SW				
		Déficit filiales et succursales étrangères art. 209C				OT				
		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro				M8				
TOTAL I									WR	53 962
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.									WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									WU	3 787
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
		- imposées au taux de 0%						WH		
		- imposées au taux de 19%						WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%						I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée						WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales. Produit net des actions et parts d'intérêts :		(	Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A		) XA		

Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer.					ZY			
	Majoration d'amortissement					XD			
	Abattement sur bénéfices et exonérations					XF			
	Entreprises nouvelles 44 septies (reprise d'entreprises en difficultés)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2				
	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5		Pôle de compétitivité (art. 44 Undecies)	L6				
	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
	Zone franche urbaine(art. 44 octies ou 44 octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F				
Zone franche d'activités (art. 44 quaterdecies)	XC		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)						XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		(dont créance dégagée par le report en arrière du déficit (entreprises à l'IS)		ZI		)	XG	28 020	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			XH	31 807	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI	22 155		
				déficit (II moins I)				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprise à l'IS)					ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) (détail sur le tableau 2058-B)							XL		
RÉSULTAT FISCAL				BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	22 155	XO	
RÉSULTAT FISCAL, Détail des divers à réintégrer									
Libellé								Montant	
RÉSULTAT FISCAL, Détail des divers à déduire									
Libellé								Montant	
CICE								22 988	
CREDIT IMPOT MECENAT								5 032	

Imprimé 2058B du 03/04/2015

2058 B - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES			
			Formulaire néant
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	K4		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés	ZT	55 250	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges			
Total des provisions pour risques et charges	8X	8Y	
Provisions pour dépréciation			
Total des provisions pour dépréciation	9D	9E	
Charges à payer			
Total des provisions pour charges à payer	9K	9L	
TOTAUX (YN = ZV à 9K) et (YO = ZW à 9L) reportés au tableau 2058-A ligne W1 pour YN et ligne WU pour YO	YN	YO	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			

Imprimé 2058C du 03/04/2015

2058 C - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS											
									Formulaire néant		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'IS)											
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie						0C	415 857			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie						0D	52 379			
	Prélèvements sur les réserves						0E				
	TOTAL I						0F	468 236			
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves					- Réserve légale		ZB			
						- Autres réserves		ZD			
	Dividendes					ZE					
	Autres répartitions					ZF					
	Report à nouveau					ZG	468 236				
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)				TOTAL II		ZH	468 236			
	DISTRIBUTIONS (Article 235 Ter ZCA)										
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice							XV				
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N			
ENGAGEMENTS											
- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)						J7		)	YQ		
- Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
- Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DÉTAILS DES POSTES											
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-Traitance						YT		395 621		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8		)	XQ	306 890	
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS		65 736		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES		)	ST	221 347	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052						ZJ		989 593		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE						YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS		)	9Z	19 480	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052						YX		19 480		
T.V.A.											
- Montant de la T.V.A. collectée							YY		335 532		
- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ		401 068		
DIVERS											
- Montant brut des salaires							0B		427 687		
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition							0S				
Effectif moyen du personnel		Dont apprentis				Dont handicapés				YP	8
Effectif affecté à l'activité artisanale							RL				
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société							ZK				
Numéro de centre de		XP				Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article		ZR			

gestion agréé			38 II de l'annexe III au CGI					
RÉGIME DE GROUPE								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		plus-values à 15%	JK		plus-values à 0%	JL	
			plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		plus-values à 15%	JN		plus-values à 0%	JO	
			plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
1 pour société mère - 2 pour filiale			JH		N° SIRET de la société mère		JJ	

Imprimé 2059A du 03/04/2015

2059 A - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES								
							Formulaire néant	X
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Immobilisations								
N°	Nature	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle	
0								
B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES			Qualification fiscale des PV ou MV réalisées					
Immobilisations (le N° renvoie au cadre A)			Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19%	
N°	Prix de vente	Montant global de la PV ou MV		19%	15% ou 16%	0%		
0								
Autres éléments								
Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés								
Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés								
Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale								
Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement								
Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé								
Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice								
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme								
Divers :								
TOTAL : Plus ou moins-value nette								
Cadre A : + ou - value nette à court terme			A	B			C	
Cadre B : + ou - value nette à long terme								
Cadre C : autres plus values taxables à 19%								
Autres éléments : divers			Qualification fiscale des PV ou MV réalisées					
			Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19%	
				19%	15% ou 16%	0%		

Imprimé 2059B du 03/04/2015

2059 B - AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT										
						Formulaire néant	X			
A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)										
Origine			Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer				
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie									
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)									
	sur 10 ans									
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)									
TOTAL 1										
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer				
	sur 3 ans au titre de	N - 1								
		N - 2								
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art 39. quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI) (à préciser : ()) au titre de :	N - 1								
		N - 2								
		N - 3								
		N - 4								
		N - 5								
		N - 6								
		N - 7								
		N - 8								
	N - 9									
TOTAL 2										
B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors d'opérations de fusion ou d'apport										
de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)							
Origine des plus-values	date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer					
TOTAL										

Imprimé 2059C du 03/04/2015

2059 C - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
						Formulaire néant	X
Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% ou 16%							
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)							
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)							
I- SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU							
Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16%	Solde des moins-values à 16%			
1		2	3	4			
Moins-values nettes		N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N - 1					
		N - 2					
		N - 3					
		N - 4					
		N - 5					
		N - 6					
		N - 7					
		N - 8					
		N - 9					
		N - 10					
II- SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS							
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice à 16,5% ou 15%	Imputation sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19%, 16,5% ou 15%	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes		N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
		N-8					
		N-9					
		N-10					

Imprimé 2059D du 03/04/2015

2059 D - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DE COURS							
						Formulaire néant	X
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		Taxées à 10%	Taxées à 15%	Taxées à 18%	Taxées à 19%	Taxées à 25%	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5*, 6*, 7* alinéas de l'art.39-1-5* du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		donnant lieu à un complément d'impôt	ne donnant pas lieu à un complément d'impôt				

Imprimé 2059E du 03/04/2015

2059 E - DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE				
				Formulaire néant
I	PRODUCTION DE L'ENTREPRISE			
Vente de marchandises			OA	
Production vendue - Biens (dont transfert de charges afférentes à des achats de biens déductibles de la valeur ajoutée)			OB	
Production vendue - Services (dont transfert de charges de personnel et transferts de prestations déductibles de la valeur ajoutée)			OC	1 677 657
Production stockée			OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial			OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-part de résultat sur opérations faites en commun			OH	6 443
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés			OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante			OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			XT	
TOTAL 1			OM	1 684 100
II	CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS			
Achats de marchandises (droits de douanes compris)			ON	
Variation de stock (marchandises)			OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)			OP	7 673
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)			OQ	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances			OR	682 703
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-part de résultat sur opérations faites en commun			OW	971
Abandon de créances à caractère commercial			OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante			OY	
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers			OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			O9	
TOTAL 2			OJ	691 348
III	VALEUR AJOUTÉE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée			TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 992 753
IV	CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES			
Mono-établissement au sens de la CVAE				
Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur la 1329 et la 1330CVAE)			SA	992 753
Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Période de référence	du		au	
Date de cessation				

Imprimé 2059F du 03/04/2015

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL									
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)								2059F	
Formulaire néant									X
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise			P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes			P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise			P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes			P4	
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :									
Forme juridique			Dénomination						
Numéro SIREN			Nombre de parts			% de détention			
Adresse (N°, type et libellé voie)									
Code Postal			Commune			Pays			
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :									
Titre et Nom patronymique									
Nom marital			% de détention			Nb de parts ou actions			
Date de naissance			N° Département			Commune			Pays
Adresse (N°, type et libellé voie)									
Code Postal			Commune			Pays			

Imprimé 2059G du 03/04/2015

2059 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital (1))						
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise			P5		Formulaire néant	X
Forme juridique		Dénomination				
Numéro SIREN (si société établie en France)			% de détention			
Adresse						
Code Postal		Commune		Pays		
(1) Pour l'obligation spécifique de déclaration, par certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises, avant le 31 mai 2001 , des filiales et participations détenues au 30 avril 2001, seules les détentions supérieures à 50 % doivent être mentionnées.						

Imprimé 2059H du 03/04/2015

2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES COMPOSITION DU CAPITAL					
Formulaire néant					X
IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE					
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2059I du 03/04/2015

2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES COMPOSITION DU CAPITAL					
Formulaire néant					X
IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE					
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2039 du 03/04/2015

REPORT EN ARRIÈRE DES DÉFICITS (Article 220 quinquies du code général des impôts)				2039
I - Identification de l'entreprise				
Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier)	FORMATIONS		Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés	
II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats				
Le soussigné				
déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :				
1 - du déficit		Exercice au cours duquel a été constaté le déficit	ouvert le :	
2 - du déficit d'ensemble du groupe (art. 223 A du CGI)			ouvert le :	
Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)				
Signature : À			le	
1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION			Exercice N-1	
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	33,33%	15%	
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2			
Calcul du bénéfice exclu				
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3			
<i>Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt</i>				
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4			
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5			
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6			
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7			
<i>Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt</i>				
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8			
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9			
Ligne 9 x [ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2]	10			
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11			
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12			
2. IMPUTATION DU DÉFICIT		33,33%	15%	
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13			
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14			
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)		15		
3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT				
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le :		et clos le :		16
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)		17		
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)		18		
4. MONTANT DE LA CRÉANCE				
Totalisation des sommes portées ligne 14		19		
5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS				
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu par la société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :		20		

Imprimé 2067 du 03/04/2015

2067 - RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES

Nom, prénoms et emploi occupé		Adresse complète
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

Rémunérations directes ou indirectes (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					
Montant des rémunérations de toute nature 1		Montant des indemnités et allocations diverses 2	Valeur des avantages en nature 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère perso. 4	Total des colonnes 1 à 4 5
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
T					
Report colonne précédente 5		Frais de voyages et de déplacements 6	Dépenses et charges afférentes		Total des colonnes 5 à 8 9
			aux véhicules et autres biens 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation 8	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
T					
B - AUTRES FRAIS					10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 30 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)					2 095
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement					
Total					2 095
C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE :					
Total des dépenses			Bénéfices imposables		
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10)		2 095	- de l'exercice		
- de l'exercice précédent		2 431	- de l'exercice précédent		
A					, le
Nom et qualité du signataire					

Imprimé 2069A du 03/04/2015

Crédit d'impôt en faveur de la recherche (art. 244 quater B du CGI)										2069A
Dépenses engagées au titre de l'année										2014
Désignation, adresse et n° siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé										Code activité NAF
SRL INFORMATIQUE ET GESTION FRAN NS 330084781 0010 Rue de la Vega NS NS 75012 PARIS										721Z
Activités			Ancienne adresse en cas de changement							
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes			CX		Nombre de sociétés constituant le groupe (y compris la société mère pour laquelle une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée)					
Montant du crédit d'impôt du groupe									DX	
Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en N-1									AZ	
Entreprises nouvelles créées au cours de l'année déclarée			BZ		Préciser la date de début d'activité					
PME au sens communautaire			KZ		Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée					
Chiffre d'affaires HT	DZ		Nombre de salariés		CZ		Nombre de chercheurs et techniciens	EZ		
Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS	IZ		Pôle de compétitivité		HZ		Société bénéficiant du régime des JEI	GZ		
I - Dépenses de recherche ouvrant droit à crédit d'impôt										Année civile N
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche									1	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées									2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche									3	
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche									4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs									5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection)									6	
Montant total des dépenses de fonctionnement (somme des lignes 1 à 6)									7	
Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)									8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)									9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)									10	
Dépenses liées à la normalisation									11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €									12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €									13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (somme lignes 7 à 13)									14	
Dépenses de sous-traitance										Année civile N
Organismes publics										
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées ou à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées ou à des centres techniques exerçant des missions d'intérêt général, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux avec un lien de dépendance										
en France :									15a	
à l'étranger :									15b	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées ou à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées ou à des centres techniques exerçant des missions d'intérêt général, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux sans lien de dépendance (indiquer le double du montant)										
en France :									16a	

à l'étranger :	16b	
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics (somme des lignes 15a à 16b)	17	
Organismes privés		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance		
en France :	18a	
à l'étranger :	18b	
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance		
en France :	19a	
à l'étranger :	19b	
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés ou experts scientifiques ou techniques agréés (somme des lignes 18a à 19b)	20	
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés	21	
Total des dépenses de sous-traitance		
Total des opérations de sous-traitance (ligne 17 + ligne 21)	22	
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance	23	
Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance	24	
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance	25	
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements	26	
Montant total des dépenses de recherche		Année civile N
Montant des dépenses de recherche (ligne 14 + ligne 26)	27	
Montant des subventions publiques remboursables ou non	28a	
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	29	
Montant des remboursements de subventions publiques	30	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 27 - ligne 28a - ligne 28b - ligne 29 + ligne 30)	31	
II - Dépenses de collection ouvrant droit à crédit d'impôt		Année civile N
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	36	
Montant des remboursements de subventions publiques	37	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 - ligne 35 - ligne 36 + ligne 37)	38	
Montant net total des dépenses de recherche et de collection (ligne 31 + ligne 38)	39	
III - Calcul du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection		
A - Lorsque les dépenses portées ligne 39 n'excèdent pas 100 000 000 €		
Détermination du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche		
Montant net total des dépenses de recherche	40	
Montant du crédit d'impôt	41	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + 42)	43	
Détermination du crédit d'impôt pour les dépenses de collection		
Montant net total des dépenses de collection	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement	45	

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides	47	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement	48	
Montant cumulé	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement	50	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (lig. 43 + lig. 50)	51	
B - Lorsque les dépenses portées ligne 39 sont supérieures à 100 000 000 €		
Détermination du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 €	52	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 €	54	
Déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 €	55	
Montant total du crédit d'impôt	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche	58	
Détermination du crédit d'impôt pour les dépenses de collection		
Montant net total des dépenses de collection	59	
Plafond disponible	60	100 000 000
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise	61	
Crédit d'impôt lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible	62	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement	63	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006	66	
Montant cumulé	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement	68	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58 + ligne 68)	69	
IV - Calcul du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation engagées par les PME au sens communautaire		
Détermination du crédit d'impôt		Année civile N
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	
Autres dépenses de fonctionnement	72	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise	76	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement	77	
Montant des subventions publiques remboursables ou non	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	80	
Montant des remboursements de subventions publiques	81	
Montant total du crédit d'impôt	82	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou	83	

groupements assimilés					
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation				84	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51 ou 69 + ligne 84)				85	
V - Cadre à servir par les entreprises déclarantes qui détiennent des participations dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés					
N°	Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupement assimilés et n° SIREN				
0					
N°	% des droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt			
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	
0					
	TOTAL	86a		86b	86c
VI - Cadre à servir pour la répartition du crédit d'impôt entre les associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés					
N°	Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupement assimilés et n° SIREN				
0					
N°	% des droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt			
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	
0					
	TOTAL	87a		87b	87c
VII - Utilisation de la créance					
VII-1 Entreprises à l'impôt sur les sociétés					
Cas général					
Montant du crédit d'impôt				88	
Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés				89	
Montant restant à imputer les 3 années suivantes				90	
Cas particuliers					
Montant du crédit d'impôt				91	
Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés				92	
Montant dont la restitution est demandée				93	
Mobilisation de la créance auprès d'un établissement de crédit					
Montant des créances dont la mobilisation est demandée				94	
VII-2 Entreprises à l'impôt sur le revenu					
Mobilisation de la créance auprès d'un établissement de crédit					
Montant des créances dont la mobilisation est demandée				95	
VIII - Demande de remboursement (cf. formulaire 2573)					
IX - Signature					
Date de la signature		Lieu et dénomination du signataire			
03/04/2015		-			

Imprimé 2069A12 du 03/04/2015

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - États annexes 1 et 2				2069A 1 2
Dépenses engagées au titre de l'année				2014
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - État annexe 1				
A. Présentation générale du(des) projet(s) de R&D en cours en N et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de N-1				
Décrire succinctement le(les) projet(s) de R&D en cours à la date de dépôt de l'état, et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de N-1, et le calendrier des différentes étapes du(des) projet(s) :				
Décrire la nature des travaux de recherche en cours en N à la date de dépôt de l'état et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de N-1. (B1)				
Préciser les ressources matérielles et humaines associées (y compris les dépenses de sous-traitance) : (B2)				
Projet	Personnel affecté à chaque projet :			Affectation à temps plein ou à temps partiel aux travaux de recherche
	Nombre	Qualification		
Travaux de recherche confiés à des organismes mentionnés aux d et dbis du II de l'article 244 quater B du CGI				
Nature				Montant prévu au contrat (le cas échéant)
Préciser les ressources matérielles et humaines associées (y compris les dépenses de sous-traitance) :				
Immobilisations affectées à chaque projet				
Nature				Affectation totale ou partielle aux travaux de recherche
Localisation des travaux de R&D au sein de l'entreprise (C)		D. Localisation des travaux de R&D confiés à des tiers (D)		
Lieu d'exécution de chaque projet (mentionner les coordonnées précises, si différentes du siège)		Noms et adresses des organismes auxquels la réalisation des opérations de recherche est confiée		Indiquer s'il existe ou non un lien de dépendance
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - Etat annexe 2				
Indiquer, opérateur par opérateur (organisme de recherche public ou privé auquel la société a confié des opérations de recherche), les informations suivantes :				
Liste des opérateurs			Dispositif (CIR ou CII)	Sous-traitance
Siren, dénomination et adresse				Montant de dépenses de sous-traitance confiées à l'organisme

Imprimé 2069RCI du 03/04/2015

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Au titre de l'année N		
Désignation, adresse et n° siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé ou de la société tête de groupe	Néant	
SRL INFORMATIQUE ET GESTION FRAN NS 330084781 0010 Rue de la Vega NS NS 75012 PARIS	X	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Crédit d'impôt	Montant	
CRÉANCES REPORTABLES		
Crédit d'impôt	Montant	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE		
Crédit d'impôt	Montant	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)		

Imprimé 2079A du 03/04/2015

CRÉDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE					
Au titre de l'année civile :					2079A
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés :					
Société membre de groupe ou société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé					
Désignation				N° SIREN :	
Adresse					
Entreprise portant le label « Entreprise du patrimoine vivant » :					
Date de dépôt de la demande d'octroi du label « entreprise du patrimoine vivant » :					
Date d'octroi du label « entreprise du patrimoine vivant » :					
I - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'APPRENTIS OU D'ÉLÈVES					
Répartition du nombre d'apprentis en première année de leur cycle de formation et préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2, employés depuis au moins 1 mois, en fonction du nombre de mois de présence dans l'année			Répartition du nombre d'apprentis ayant un statut spécifique, en première année de leur cycle de formation employés et employés depuis au moins un mois en fonction du nombre de mois de présence dans l'année		
Nombre d'apprentis	Nombre de mois de présence	Total	Nombre d'apprentis dont le statut spécifique ouvre droit à un crédit d'impôt majoré	Nombre de mois de présence	Total
	1 mois			1 mois	
	2 mois			2 mois	
	3 mois			3 mois	
	4 mois			4 mois	
	5 mois			5 mois	
	6 mois			6 mois	
	7 mois			7 mois	
	8 mois			8 mois	
	9 mois			9 mois	
	10 mois			10 mois	
	11 mois			11 mois	
	12 mois			12 mois	
Nombre annuel moyen d'apprentis		1	Nombre annuel moyen d'apprentis		2
II - DÉPENSES DE PERSONNEL AFFÉRENTES AUX APPRENTIS					
Rémunérations et accessoires				3	
Charges sociales correspondantes aux rémunérations et accessoires				4	
Subventions publiques				5	
Total (ligne 3 + 4 - 5)				6	
III - DÉTERMINATION DU MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE					
Crédit d'impôt pour l'accueil des apprentis en première année préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC + 2				7	
Crédit d'impôt majoré pour l'accueil des apprentis en première année ayant un statut, une qualification ou un contrat spécifique				8	
Crédit d'impôt de l'entreprise				9	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou assimilées				10	
Montant total du crédit d'impôt (somme des lignes 9 + 10)				11	

IV - PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS DE PERSONNES			
A - Cadre à saisir pour les entreprises déclarantes qui détiennent des participations dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés	SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
TOTAL		12	
B - Cadre à servir par les associés qui détiennent des participations dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
Nom et adresse des associés	SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
TOTAL		13	

Imprimé 2079CICE du 03/04/2015

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (art.244 quater C du CGI)				2079CICE
Ancienne adresse de l'entreprise en cas de changement				
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (art. 233 A du CGI)				
Désignation, adresse, SIREN de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé				
I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT				ANNÉE CIVILE N
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt(<i>reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au mois de décembre ou au dernier trimestre de l'année</i>)		1	383 126	
Montant du crédit d'impôt (<i>ligne 1 x 6%</i>)		2	22 988	
Montant total des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail		3a		
Montant de la majoration prévue à l'article L3141-30 du code du travail [<i>ligne (3a*6%)*10%</i>]		3b		
Montant du crédit d'impôt majoré (<i>ligne 2 + ligne 3b</i>)		4		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 7</i>)		5		
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)		6	22 988	
II - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS				
N°	Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN			
0				
N°	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance « en germe » cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
	1	2	3	(1-2)*3
0				
TOTAL			7	
III - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS				
N°	Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)			
0				
N°	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance « en germe » cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
	1	2	3	(1-2)*3
0				
TOTAL				
IV - UTILISATION DE LA CRÉANCE				
IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (entreprises à l'impôt sur les sociétés et entreprises à l'impôt sur le revenu) :				
Cas général				
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés)(report de la ligne 2 ou de la ligne 4)		8	22 988	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement		9		

Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 10 : - le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est négatif ou égal à zéro.	10	22 988
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 + ligne 10)	11	22 988
Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de la ligne 8 de l'ensemble des déclarations n° 2079-CICE-SD déposées pour les sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	13	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 14 : - le résultat du calcul (ligne 12 – ligne 13) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 12 – ligne 13) s'il est négatif ou égal à zéro	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans les sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 14]	15	
IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :		
Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particulier des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD)	17	22 988
IV-3. Entreprise à l'impôt sur le revenu :		
Reporter le montant du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 6, ainsi que les montants portés en lignes 9, 10 et 11 sur la déclaration de revenus n° 2042C		
IV-4. Mobilisation de la créance auprès d'un établissement de crédit		
Montant de la créance dont la mobilisation est demandée	18	

Imprimé 2079FCE du 03/04/2015

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE FORMATION DES DIRIGEANTS (Article 244 quater M du CGI)			2079FCE
Au titre de l'année	2014	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés	
Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé.			
I - DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT			
A - Cas général			
Nombre de dirigeants ayant suivi des heures de formation au cours de l'année			
Nombre d'heures de formation effectuées par le chef d'entreprise ou le dirigeant au cours de l'année civile	1		
Taux horaire du salaire minimum de croissance	2		
Montant du crédit d'impôt [(ligne 1 dans la limite de 40 heures) x ligne 2]	3		
Quote-part du crédit d'impôt pour la formation des chefs d'entreprises ou des dirigeants résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes (reporter le montant indiqué ligne 12)	4		
Montant total du crédit d'impôt (ligne 3 + ligne 4)	5		
B - Cas particulier Groupement agricole d'exploitation en commun (G.A.E.C.)			
Nombre d'heures de formation effectuées par les associés chefs d'exploitation au cours de l'année civile	6		
Nombre d'associés chefs d'exploitation du GAEC	7		
Taux horaire du salaire minimum de croissance	8		
Montant du crédit d'impôt [ligne 6 (dans la limite de 40 heures x ligne 7)] x ligne 8	9		
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes (reporter le montant indiqué ligne 12)	10		
Montant total du crédit d'impôt (ligne 9 + ligne 10)	11		
II - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS			
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° siren	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt	
Montant total du crédit d'impôt dégagé	12		
III - UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT			
Entreprises individuelles : reporter le montant du crédit d'impôt sur la déclaration n°2042C			
Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant du crédit d'impôt sur le relevé de solde n°2572			
Répartition du crédit d'impôt entre les associés de la société de personnes (ou assimilée)			
Nom et adresse des associés et n° siren	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt	
Total	13		

Imprimé 2082 du 03/04/2015

Zone franchises d'activités				
Bénéfice du dispositif des Zones Franches d'Activité dans les départements d'outre-mer (Articles 44 quaterdecies du code général des impôts et 49ZB de l'annexe III au CGI)				2082
Lieu d'exercice de l'activité	0010 Rue de la Vega NS NS 75012 PARIS	Nombre de salariés		Chiffre d'affaires annuel
DÉPENSES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE D'IMPOSITION				
Montant des dépenses de formation professionnelle au titre de l'article 235 ter D				
Montant des dépenses de formation professionnelle au titre de l'article 235 ter KA				
Montant des dépenses supplémentaires				
Nature des dépenses				
Bénéficiaires				
VERSEMENT AU FONDS D'APPUI AUX EXPÉRIMENTATIONS EN FAVEUR DES JEUNES DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE D'IMPOSITION				
Versement au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes				
Versement au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes au titre de l'exercice ...				2014
clos le ...				
I - BÉNÉFICE DE L'ABATTEMENT MAJORÉ AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DU RÉGIME DE TRANSFORMATION SOUS DOUANE				
Si application des dispositions de l'article 44 quaterdecies III-4-a				
Nom, adresse, n° agrément				
Objet du programme de recherche		Montant total des charges de l'exercice		
Nature des dépenses de recherche		Montant des dépenses de recherche		
Si application des dispositions de l'article 44 quaterdecies III-4-b				
Numéro d'autorisation délivré par les douanes		Chiffre d'affaires afférent à ces opérations		
II - SUIVI DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE EXONÉRÉ PAR ÉTABLISSEMENT				
Adresse et SIRET de l'établissement implanté dans un DOM	Activité	Montant du bénéfice provenant de cet établissement	Taux d'abattement	

Imprimé 2257 du 03/04/2015

Déclaration de la politique de prix de transfert					2257
Adresse du principal établissement	0010 Rue de la Vega NS NS 75012 PARIS				
Ancienne adresse en cas de changement					
Activités exercées	FORMATIONS		Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
Nom et prénom du professionnel de l'expertise comptable	Gabriel amar et associés NS CAB 0007 RUE PELEE NS NS 75011 PARIS		Nom et adresse du conseil		
Signataire, lieu et signature					
Date de la signature				03/04/2015	
1 - Informations générales sur le groupe d'entreprises associées					
Principales activités du groupe auquel l'entreprise appartient					
Actifs incorporels détenus par le groupe utilisés par l'entreprise déclarante (brevets, marques, noms commerciaux, savoir faire et autres)					
Nature de l'actif incorporel			État d'implantation de l'entreprise propriétaire ou copropriétaire de l'actif incorporel (selon norme ISO)		
Description générale de la politique de prix de transfert appliquée par le groupe et en relation avec l'entité déclarante					
2 - Description de l'activité avec état récapitulatif, par nature et montant, des opérations de plus de 100 000 € réalisées avec d'autres entreprises associées et présentation des méthodes de détermination des prix de transfert					
Nature des transactions avec des entreprises associées	Montant agrégé supérieur à 100000 € des transactions par nature	Pays concernés par le flux (selon norme ISO)	Méthodes appliquées	Changement intervenu au cours de l'exercice	
PRODUITS					
Ventes					
Prestations de services					
Commissions					
Redevances de brevet					
Redevances de marque					
Redevances de savoir faire					
Autres redevances de droits de propriété intellectuelle					
Produits financiers					
Flux sur instruments financiers à terme					
Autres produits					
CHARGES					
Achats					
Prestations de services					
Commissions					
Redevances de brevet					
Redevances de marque					
Redevances de savoir faire					
Autres redevances de droits de propriété intellectuelle					
Charges financières					
Flux sur instruments financiers à terme					
Autres charges					
ACQUISITIONS D'ACTIFS					
Brevets					

Marques				
Fonds de commerce				
Biens meubles incorporels				
Biens meubles corporels				
Biens immeubles				
CESSIONS D'ACTIFS				
Brevets				
Marques				
Fonds de commerce				
Biens meubles incorporels				
Biens meubles corporels				
Biens immeubles				
Activité de la société déclarante : description des changements intervenus au cours de l'exercice, description de la méthode appliquée et/ou observations complémentaires				

Imprimé SUIVPVSUIS du 03/04/2015

2014		MODÈLE DE L'ÉTAT DE SUIVI PRÉVU AU II DE L'ARTICLE 151 OCTIES DU CGI				SUIVPVSUIS	
Qualité du déclarant		Adresse personnelle du déclarant	0010 Rue de la Vega NS NS 75012 PARIS				
1 - Opération d'apport d'une entreprise individuelle à une société (article 151 octies du CGI)							
Désignation de l'apporteur							
Désignation et adresse de l'entreprise apportée							
Société bénéficiaire de l'apport							
Date de l'apport		Titres reçus en rémunération de l'apport	Nombre				
			Valeur unitaire à la date de l'apport				
2 - Apport réalisé par une société civile professionnelle (article 151 octies A du CGI)							
Nature de l'opération (apport partiel d'actif, fusion, scission)							
Désignation de la SCP apporteuse							
Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports							
Date de la fusion, de la scission ou de l'apport partiel d'actif		Tiers reçus en rémunération de l'apport	Nombre				
			Valeur unitaire à la date de l'apport				
3 - Éléments non amortissables apportés (détailler bien par bien)							
Nature	Valeur comptable	Valeur fiscale	Valeur d'apport	+/- valeur d'apport	Régime fiscal		Date de cession ou perte de propriété du bien
					CT	LT	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Terrains							
Immobilisations financières							
4 - PV ou MV d'échange de titre constatées par les associés en cas de fusion ou de scission d'une SCP réalisée dans le cadre des dispositions de l'article 151 octies A du CGI							
Prix d'acquisition ou de souscription des titres de la SCP absorbée ou scindée		PV ou MV d'échange de titres réalisée par l'associé	Montant				
			PV professionnelle CT ou LT ou régime des PV particuliers				
Valeur d'apport ou d'échange des titres de la SCP absorbée ou scindée		Valeur fiscale des titres de la SCP absorbée ou scindée		Montant de la soulte imposée lors de l'opération d'échange de titres			
5 - Opérations ultérieures portant sur les droits reçus en rémunération de l'apport							
Cession à titre onéreux ou rachat des droits sociaux Perte de propriété par la société ayant réalisé un apport partiel d'actif	Nature						
	Date						
	Nombre de titres						

Transformation de la société bénéficiaire de l'apport		Date	
		Nouvelle forme sociale	
Transmission à titre gratuit des titres	Date		
	Bénéficiaires		
	Nombre de titres		

SARL INFORMATIQUE ET GESTION FRANCE AG

CAPITAL SOCIAL : 39 637,00 EUROS

SIEGE SOCIAL : 10 RUE DE LA VEGA, 75012 PARIS 12

R.C.S. : Paris 33008478100054

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 juin 2015

Les associés de la **SARL INFORMATIQUE ET GESTION FRANCE AG** au capital de **39 637,00 EUROS** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social.

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur Albert AMAR**

SONT PRESENTS :

Monsieur EDMOND AMAR

1300 PARTS

Monsieur Daniel AMAR

1300 PARTS

Soit au Total

2600 PARTS

Sur les 2600 PARTS représentant le capital social.

Le **Gérant** dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Il rappelle que les comptes de résultats, les annexes, le rapport de gestion les rapports spéciaux et le texte des résolutions proposées ont été tenu à la disposition des associés plus de quinze jours avant la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le **Gérant** prend acte de la régularisation par chacun des associés du non-respect formel du délai de convocation de la présente Assemblée, réunie à ce jour en raison de l'urgence invoquée par les parties.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du gérant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Approbation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Quitus au gérant,
- Rapport spécial sur les conventions réglementées régies par l'article L 223-19 du code du commerce.
- Approbation desdites conventions,
- Distribution de dividendes,
- Questions diverses.

EA DA

N

Puis, lecture est donnée des rapports suivants :

- Rapport de gestion du **Gérant**, exposant la situation de son activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, son évolution prévisible et les perspectives d'avenir, ainsi que les événements survenus depuis la clôture de l'exercice.
- Rapport spécial sur les conventions réglementées régies par l'article L 223-19 du code du commerce..

Diverses observations sont échangées, le **Gérant** fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, le **Gérant** met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts, tant la convocation de l'Assemblée que la communication des comptes sociaux, ont bien été respectées et, notamment, de la mise à la disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée des comptes annuels soumis à son approbation.

Le **Gérant** prend acte de la régularisation par chacun des associés du non-respect formel du délai de convocation à la présente Assemblée, réunie à ce jour en raison de l'urgence invoquée par les parties.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport général du gérant, ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 approuve lesdits rapports et comptes tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats proposés par la gérance à savoir :

Report à nouveau avant affectation :	468 236 €
Résultat de l'exercice	41 650 €
TOTAL A AFFECTER :	509 886 €

AFFECTATIONS

A la réserve légale :

Aux dividendes à distribuer (Acomptes inclus) :

Au report à nouveau :

NEANT
509 886 €
TOTAL AFFECTE :
509 886 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CA PA N

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées régies par l'article L 223-19 du code du commerce, déclare approuver les conventions qui y sont énoncées.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'Assemblée des Associés prend acte que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents sont les suivants :

2013 :	NEANT
2012 :	NEANT
2011 :	NEANT

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts prévus par les dispositions légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

Noms

Signatures

Monsieur EDMOND AMAR

Monsieur Daniel AMAR



SARL INFORMATIQUE ET GESTION FRANCE AG

CAPITAL SOCIAL : 39 637,00 EUROS EUROS

SIEGE SOCIAL : 10 RUE DE LA VEGA, 75012 PARIS 12

R.C.S. : Paris 33008478100054

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2015

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice, soumis à votre approbation (bilan, compte de résultats et annexe).

Pour votre information, nous vous avons adressé, avec le présent rapport, les documents suivants prescrits par la Loi,

Rapport de gestion du Gérant et rapport spéciale sur les conventions réglementées régies par l'article L223-19 du code du commerce,

Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,

Inventaire et comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) au 31 décembre 2014

L'inventaire a été mis à votre disposition au siège social, dans les conditions et délais légaux.

Les comptes annuels qui vous sont présentés comprennent le bilan le compte de résultats et l'annexe.

I - COMPTE-RENDU DE LA GESTION DU GERANT, AINSI QUE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Notre Chiffre d'affaires hors taxes, y compris nos produits accessoires, s'est élevé à :	1677 657 €
Notre production stockée s'est élevée à :	
Notre production immobilisée s'est élevée à :	
Les subventions d'exploitations sont de :	
Les achats hors taxes, pour les marchandises, se sont élevés à :	7 673 €
La variation de stock de marchandises s'élève à :	
Les Achats de Matières premières et autres approvisionnements sont de :	
La variation des stocks de matière premières est de :	
Le prix de revient des marchandises consommées s'est élevé à :	7 673 €
L'ensemble donne une marge brute de :	1669 984 €

EA PA M

Après imputation des frais généraux, qui se ventilent comme suit :

Autres achats et charges externes :	989 593 €
Impôts et taxes :	19 480 €
Salaires :	433 290 €
Charges sociales :	153 586 €
Dotations aux amortissements :	13 990 €
Dotations provisions sur actif :	
Autres charges :	971 €

Et, après addition des :

Reprises sur amortissements et provisions :	
Des autres produits :	6 443 €
Le résultat d'exploitation est de :	38 997 €

Après imputation

des produits financiers :	
des charges financières :	
des produits exceptionnels :	1 049 €
des charges exceptionnelles :	105 €
de l'impôt sur les bénéfices :	-1 709 €
Le résultat net est de :	41 650 €

AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter les résultats de la façon suivante :

Report à nouveau avant affectation :	468 236 €
Résultat de l'exercice	41 650 €
TOTAL A AFFECTER :	509 886 €

AFFECTATIONS

A la réserve légale :	
Aux dividendes à distribuer (Acomptes inclus) :	NEANT
Au report à nouveau :	509 886 €
TOTAL AFFECTE :	509 886 €

EA PA N

FRAIS GENERAUX

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscale.

DIVIDENDES

Nous vous signalons qu'au cours des trois exercices précédents les dividendes suivants ont été distribués :

2013 :	NEANT
2012 :	NEANT
2011 :	NEANT

PRISE DE PARTICIPATION

Nous n'avons à vous signaler aucune prise de participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française, ni aucune acquisition de plus de la moitié du capital social d'une telle société au cours de l'exercice écoulé.

II - RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

- Rapport de gestion du gérant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Approbation de ces comptes et rapports,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Quitus au gérant
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966
- Approbation desdites conventions
- Distribution des dividendes
- Questions diverses

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément.

Compte tenu de nos explications et des documents qui vous sont présentés, nous vous demandons de bien vouloir approuver les décisions de votre gérant, les comptes et les résolutions qui vous sont proposées, donner quitus au gérant et lui fournir, grâce à votre collaboration, les moyens de continuer son action et ce dans l'intérêt de la société.

Le Gérant.



SARL INFORMATIQUE ET GESTION FRANCE AG

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
STATUANT SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966, soumises à votre approbation.

Conventions conclues au cours de cet exercice :

Aucune convention n'a été conclue.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver lesdites conventions.

Le Gérant,

